ÉCOLE COLLÈGE LYCÉE UFA / AREP
NOTRE-DAME DE LA RENAISSANCE HÉLÈNE BOUCHER

Rentrée 2025

BTS Management Commercial Opérationnel

RNCP38362 - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Date de publication de la fiche RNCP : 11/12/2023

PROFIL POUR CE DIPLÔME :

Public visé : Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Prérequis : Avoir obtenu un diplôme du baccalauréat.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Modalités d'accès : processus d'inscription (dossier de candidature, entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage).

Délais d'accès : Variable

Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du Code du travail)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

Aptitudes et compétences visées :

- Développer la relation client et assurer la vente conseil
- Animer et dynamiser l'offre commerciale
- Assurer la gestion opérationnelle
- Manager l'équipe commerciale

PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Suite de parcours et débouchés possible (si certification) :

- Vendeur/conseil
- Chargé du service client
- Manageur adjoint
- Manageur d'une unité commerciale de proximité
- Poursuite d'étude en licence

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Moyens et méthodes pédagogiques : Mise à disposition du pack Microsoft 365, accès au plateau technique « Magasin Pédagogique »

Rythme de l'alternance : Les lundis et mardis de 8h30 à 17h30 et la première semaine des vacances scolaires

Modalités d'évaluation : Contrôle ponctuel

Validation : Diplôme du BTS Management commercial opérationnel

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences.

Nombre de participants : 15 par session

Durée de la formation : 1350 heures (2 ans)

Tarif de la formation : 6750€

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (…) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap :

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation.

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeanbosco.fr.

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :

Taux de réussite aux examens	Taux d'interruption en cours de formation	Taux de poursuite d'études	Taux d'insertion professionnelle à 6 mois, *dont taux d'insertion dans l'un des métiers visés par la certification*
43%	32%	44%	44%

VALEUR AJOUTÉE :

- Partenariats avec les entreprises
- Enseignement catholique
- Formateurs issus du monde professionnel

Inscrivez-vous !